



## MEETING INTERNATIONAL EAU LIBRE à REMERSCHEN (Luxembourg) du 14 Juin 2026

### Règlement officiel

#### INSCRIPTIONS

Les inscriptions à l'événement se font exclusivement sur la plateforme d'inscription helloasso.com, à partir du 15 mars 2026 à 12h et jusqu'au 11 juin 2026 à 20h.

Le participant s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité.

Chaque nageur ne peut être inscrit qu'une fois à la même épreuve. Les inscriptions multiples d'une même personne sur une même course sont interdites.

Toute inscription est individuelle, personnelle, et définitive.

Lors de l'inscription, vous devez choisir le type de nage : sans palme, bi palme ou monopalme, ce choix n'est pas modifiable après validation des inscriptions.

Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le règlement par carte bancaire est obligatoire lors de votre inscription en ligne. Aucune inscription par téléphone ou par courrier ne sera prise en compte. Vous recevrez une confirmation de votre inscription par e-mail.

Pour toute demande ou réclamation relative à l'inscription, veuillez nous contacter par mail à [miel@uep.fr](mailto:miel@uep.fr)

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à l'événement sur les courses 1000m, 3000m et 5000m, vous devez être âgé de 12 ans minimum.

Tout nageur ne respectant pas les catégories d'âge ne pourra concourir dans les épreuves en question.

Tous les mineurs devant être accompagnés par un majeur responsable, ceux-ci seront tenus de s'assurer de la bonne information relative à leurs mineurs (données communiquées, présentation des documents d'identité, certificat médical et autorisation parentale)

Les représentants légaux des participants de moins de 18 ans au jour de la course, devront télécharger et mettre en ligne sur la plateforme d'inscription l'autorisation parentale, le plus rapidement possible et au plus tard le 11 juin 2026.

L'autorisation parentale doit être datée de moins de 8 mois au jour de l'événement et le modèle est à disposition [ici](#).

L'organisation se réserve le droit de ne pas accepter le document si celui-ci n'est pas valable.

Pour valider votre participation, il est OBLIGATOIRE ET INDISPENSABLE de télécharger AVANT LE 11 juin 2026 SUR VOTRE PROFIL un certificat médical ou une licence (en fonction de votre situation : Nageur AVEC palmes /Nageur SANS palmes).



	Nageurs sans palme	Nageurs avec palmes
<b>Certificat médical</b> - De moins de 1 an au jour de la course qui mentionne « non-contre-indication de la nage en eau libre en compétition »	Accepté	Accepté
<b>Licence Natation</b> - Eau libre promotionnelle - Natation pour tous - Compétition eau libre	Accepté	Accepté
<b>Licence Triathlon</b> - Compétition - Compétition Jeune	Accepté	Non accepté
<b>Licence Plongée</b> - Le CACI (certificat médical) associé à la licence FFESSM doit autoriser la pratique de la nage en eau libre.	Non accepté	Accepté
<b>Licence FINA</b> - Licence d'une fédération affiliée à la FINA	Accepté	Accepté

## RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer, sur présentation des pièces suivantes :

- La confirmation d'inscription avec le QR code (imprimée ou sur votre téléphone)
- pièce d'identité

Equipement et nage autorisée

Les concurrents qui participent aux courses avec palmes doivent suivre le règlement de la Fédération Française Etudes et de Sports Sous-Marin en vigueur à la date de la compétition.

Les concurrents qui participent aux courses avec palmes peuvent concourir avec des équipements dont les caractéristiques sont libres : tous les types de palmes, tubas, combinaisons, lunettes ou masque sont autorisés.

Sont proscrits plaquette de natation, pull-buoy, planche de natation et écouteurs.

Les concurrents qui participent sans palme doivent suivre le règlement de la Fédération Française de Natation en vigueur à la date de la compétition.

Les concurrents qui participent aux courses sans palmes peuvent concourir avec des équipements dont les caractéristiques sont libres : tous les types de tubas, combinaisons, lunettes ou masque sont autorisés.

Sont proscrits palmes, plaquette de natation, pull-buoy, planche de natation et écouteurs.

Le retrait des dossards se fait exclusivement le jour de la compétition.

Si le participant ne dispose pas le jour de la course des documents visés ci-dessus l'organisation se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, de refuser la remise du dossard, et ce sans que le participant ne puisse solliciter une quelconque indemnisation à ce titre.

Le bonnet fourni par l'organisation devra être porté pendant toute la durée de l'épreuve.



## CLASSEMENTS

*Catégorie de classement selon année de naissance*

Juniors (2009 à 2014)  
Séniors (2002 à 2008)  
Maîtres (2001 et moins)

### *Courses*

Les 3 premiers des courses sont classés selon les descriptions suivantes :

- Course 1000m
  - Sans palme : Juniors, Séniors, Maîtres
  - Bipalmes : Juniors, Séniors, Maîtres
  - Monopalme : Juniors, Séniors, Maîtres
  
- Course 3000m
  - Sans palme : Juniors, Séniors, Maîtres
  - Bipalmes : Juniors, Séniors, Maîtres
  - Monopalme : Juniors, Séniors, Maîtres
  
- Course 5000m
  - Sans palme : Juniors, Séniors, Maîtres
  - Bipalmes : Juniors, Séniors, Maîtres
  - Monopalme : Juniors, Séniors, Maîtres
  
- Relais « 2 styles – 1 team »
  - Composé de deux nageurs : un nageur avec palmes, un nageur sans palmes
  - Distance par nageur de 200m
  - Réalisation des équipes sur place

## CONSIGNES

Il sera possible de laisser vos effets personnels gratuitement à la consigne sur le site de la compétition. Des vestiaires sont également mis à votre disposition sur le site de la compétition.

La responsabilité de l'organisation ne pourra être engagée en cas de vol d'effets personnels, en cas d'effraction ou de vol de véhicule aux abords du site qui demeurent sous la responsabilité personnelle des participants.

## ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle.

Individuelle accident : Il est fortement recommandé à tous les participants de souscrire une assurance individuelle accident.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc..) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.



## SECURITE

L'organisation met en place un dispositif de sécurité nautique et médical afin d'assurer la sécurité des participants pendant toute la durée de l'événement. Ce dispositif comprend notamment des embarcations de sécurité, des kayakistes et une équipe de secours positionnés le long du parcours.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes de sécurité données par l'organisation avant et pendant la course. Un briefing de sécurité pourra être organisé avant le départ des épreuves afin de présenter le parcours, les consignes de sécurité et les procédures d'urgence.

Les nageurs doivent impérativement respecter le parcours matérialisé par les bouées et suivre les indications des membres de l'organisation et du dispositif de sécurité.

Tout participant souhaitant abandonner pendant l'épreuve doit se signaler immédiatement à un membre du dispositif de sécurité (kayak, bateau ou bénévole). Tout abandon devra être enregistré auprès de l'organisation. Tout nageur montant à bord d'une embarcation du dispositif de sécurité (kayak, bateau ou autre) sera automatiquement considéré comme ayant abandonné l'épreuve.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de retirer de l'eau tout participant présentant des signes de fatigue excessive, de détresse ou ne respectant pas les consignes de sécurité.

En fonction des conditions météorologiques, de l'état du plan d'eau ou de la température de l'eau, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'adapter les conditions de participation, de retarder le départ ou d'annuler l'épreuve si les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

La direction de course se réserve le droit de prendre toute décision nécessaire au bon déroulement et à la sécurité de l'épreuve. Ses décisions sont sans appel.

Chaque participant reconnaît être en condition physique suffisante pour participer à une épreuve de nage en eau libre et s'engage à signaler toute difficulté rencontrée pendant l'épreuve.

## MODIFICATION – REPORT – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'événement, d'arrêter l'événement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Toute modification du tracé des courses imposée par des conditions de sécurité pourra être mise en place sur décision des organisateurs. Ils ne sauraient être tenus pour responsables de cette modification, et aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de modification du parcours pour des raisons de sécurité.

Si l'événement devait être annulé ou reporté pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure (décision de l'autorité administrative compétente, intempéries, motif sanitaire de type pandémie ou épidémie, motif sécuritaire ou d'ordre public, ...), aucune indemnisation de quelque nature que ce soit ne pourra être sollicitée auprès de l'organisation.